

IBM Sterling Data Synchronization Manager

Les présentes modalités d'utilisation d'IBM s'ajoutent à celles du Contrat Passport Advantage international IBM, du Contrat Passport Advantage Express international IBM ou du Contrat international régissant les offres désignées relatives aux logiciels sous forme de services IBM, selon le cas (le «contrat»). Veuillez lire attentivement ces modalités d'utilisation du logiciel-service IBM avant d'utiliser ledit logiciel IBM et tout logiciel de soutien qui s'y rattache. Avant d'utiliser le logiciel-service IBM et les logiciels de soutien, le client doit d'abord accepter les présentes modalités d'utilisation. Le client accepte les présentes modalités d'utilisation en accédant au logiciel-service IBM ou aux logiciels de soutien, en commandant ou en utilisant ces logiciels, en signant ci-après ou en cliquant sur un bouton «Accepter». À moins d'indication contraire ou d'interdiction par une loi applicable, une fois les présentes modalités d'utilisation acceptées, toute reproduction qui en est faite par des moyens fiables (par exemple, par photocopie ou télécopie) est considérée comme un original.

SI VOUS ACCEPTEZ CES MODALITÉS AU NOM DU CLIENT, VOUS DÉCLAREZ ET GARANTISSEZ QUE VOUS DÉTENEZ LES PLEINS POUVOIRS POUR LIER CE CLIENT À CES MODALITÉS D'UTILISATION. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LES PRÉSENTES MODALITÉS D'UTILISATION OU SI VOUS NE DISEPOSEZ PAS DES PLEINS POUVOIRS REQUIS POUR LIER LE CLIENT À CES MODALITÉS, VEUILLEZ NE PAS UTILISER D'AUCUNE FAÇON LES FONCTIONS OFFERTES PAR LE LOGICIEL-SERVICE IBM OU LES LOGICIELS DE SOUTIEN.

Partie 1 – Modalités générales

1. Objectif

Les présentes modalités d'utilisation s'appliquent au logiciel-service IBM suivant :

- IBM Sterling Data Synchronization Manager
- IBM Sterling Data Synchronization Manager EX

Aux fins des présentes modalités d'utilisation seulement, le terme logiciel-service IBM renvoie à l'offre de logiciel-service IBM qui est définie dans le présent article 1.

Le client est autorisé à utiliser le logiciel-service IBM uniquement pendant une période d'abonnement valide.

2. Définitions

Les termes qui ne sont pas définis dans les présentes modalités d'utilisation ont la signification qui leur est attribuée dans le contrat. Aux fins des présentes, le terme «programme» inclut le même terme utilisé dans le contrat applicable, et le terme «document transactionnel» inclut le terme «proposition de prix du logiciel-service IBM».

Logiciels de soutien – Tout programme et les articles connexes fournis au client par IBM ou un tiers dans le cadre de l'offre de logiciels-services IBM afin de faciliter l'accès auxdits logiciels et leur utilisation.

Pratique de protection des renseignements personnels – Pratique qui se trouve sur Internet à l'adresse <http://www.ibm.com/privacy>, et toute modification subséquente de cette pratique.

3. Modalités générales relatives aux redevances

3.1 Mesures

Les frais d'abonnement aux logiciels-services IBM sont basés sur une ou plusieurs des mesures suivantes :

L'unité de gestion des stocks (UGS) est une unité de mesure servant de base au client pour obtenir un logiciel-service IBM. Une unité de gestion des stocks correspond à un article unique figurant dans le catalogue d'un fournisseur ou d'un distributeur. Il faut obtenir un nombre suffisant d'autorisations pour couvrir le plus grand nombre d'UGS publiées simultanément par le logiciel-service IBM pendant la période de mesure indiquée dans l'autorisation d'utilisation du client ou dans un document transactionnel.

3.2 Redevances et facturation

3.2.1 Options de facturation comprenant la facturation à l'utilisation

Le montant exigible pour le logiciel-service IBM est indiqué comme suit dans un document transactionnel :

Les frais d'abonnement sont facturables sur une base annuelle, trimestrielle ou mensuelle, pour la durée indiquée dans le document transactionnel. Le montant exigible par cycle de facturation sera établi d'après les frais d'abonnement annuels et le nombre de cycles de facturation dans une année.

3.2.2 Frais d'utilisation excédentaire

Si l'utilisation mesurée du client au cours d'un cycle de facturation excède la quantité commandée, le client devra payer des frais d'utilisation excédentaire. Ces frais seront facturés à la même fréquence que les frais d'abonnement.

4. Création de comptes et accès

Lorsqu'un utilisateur du logiciel-service IBM s'inscrit pour obtenir un compte, IBM peut lui fournir un identificateur de compte et un mot de passe. Le client a la responsabilité de s'assurer que chaque utilisateur du logiciel-service IBM gère et maintient à jour l'information sur son compte. Le client peut en tout temps demander que des renseignements personnels fournis dans le cadre de l'enregistrement d'un compte ou pour utiliser le logiciel-service IBM soient corrigés ou retirés de l'information sur le compte en question. Ces renseignements seront alors corrigés ou retirés, mais leur retrait peut empêcher d'accéder audit logiciel.

Il incombe au client de s'assurer que chaque utilisateur du logiciel-service IBM protège son identificateur de compte et son mot de passe et qu'il contrôle les personnes qui peuvent accéder à son compte ou utiliser ledit logiciel au nom du client.

5. Suspension du logiciel-service IBM et résiliation

5.1 Suspension

En cas de violation des modalités d'utilisation, du contrat, de la politique d'utilisation acceptable, d'une appropriation illicite de la propriété intellectuelle d'IBM ou de la violation de la législation applicable par un utilisateur du logiciel-service IBM, IBM se réserve le droit de suspendre ou de révoquer l'accès de cet utilisateur audit logiciel et/ou de supprimer le contenu de l'utilisateur en question en tout temps. IBM avisera le client de toute suspension ou révocation.

5.2 Résiliation

IBM peut mettre fin à l'accès du client au logiciel-service IBM, à juste titre, si le client ne respecte pas les modalités du contrat ou les présentes modalités d'utilisation et qu'un tel défaut de conformité n'est pas corrigé dans un délai raisonnable après réception d'un avis écrit d'IBM. Dès la résiliation, l'accès du client au logiciel-service IBM et ses autres droits y afférents seront annulés et prendront fin. Dans un tel cas, le client et ses utilisateurs du logiciel-service IBM doivent cesser d'utiliser ledit logiciel et détruire toutes les copies des logiciels de soutien associés qui sont en leur possession ou sous leur contrôle.

6. Renouvellement d'une période d'abonnement

6.1 Renouvellement automatique d'une période d'abonnement

Dans le cas du Contrat Passport Advantage international IBM ou du Contrat Passport Advantage Express international IBM, les modalités des deux premiers paragraphes de l'article 3.5.4 du contrat relatifs au renouvellement annuel de l'abonnement aux logiciels et assistance et du soutien désigné, y compris toutes les dispositions nationales particulières applicables, s'appliquent à la présente offre de logiciel-service IBM, sauf que pour les besoins des présentes modalités d'utilisation :

- a. les termes «abonnement aux logiciels et assistance» ou «soutien désigné» sont remplacés par «période d'abonnement au logiciel-service IBM»; et
- b. pour éviter le renouvellement automatique de la période d'abonnement au logiciel-service IBM, le client doit remettre à IBM un avis d'annulation écrit au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la fin de la période d'abonnement applicable.

6.2 Renouvellement obligatoire par le client

Dans le cas des clients qui ont conclu un Contrat international régissant les offres désignées relatives aux logiciels sous forme de services IBM, nonobstant toute indication contraire dans ledit contrat, y compris

dans les dispositions nationales particulières, l'offre de logiciel-service IBM ne se renouvellera pas à la fin de la période d'abonnement initiale. Pour continuer d'utiliser le logiciel-service IBM au-delà de la période d'abonnement initiale, le client doit obtenir un nouvel abonnement pour ledit logiciel, aux termes du Contrat Passport Advantage international IBM ou du Contrat Passport Advantage Express international IBM, selon le cas.

7. Entretien d'urgence et périodique

IBM peut faire l'entretien périodique durant des plages horaires définies par IBM. Il se peut qu'il y ait d'autres temps d'arrêt planifiés ou non planifiés. Le logiciel-service IBM ne sera pas disponible durant ces heures.

8. Mises à jour, modalités applicables et autorisation de mises à jour automatiques

Les présentes modalités d'utilisation s'appliquent à l'ensemble des améliorations, modifications, variations, révisions, mises à jour, suppléments, composants complémentaires et remplacements pour le logiciel-service IBM (collectivement appelés les «mises à jour») qu'IBM peut fournir ou rendre disponible pour ledit logiciel IBM, sous réserve des modalités supplémentaires fournies par IBM qui s'appliquent à de telles mises à jour. Le client autorise IBM à transmettre des mises à jour du logiciel-service IBM, à y accéder, à les installer et à les fournir autrement et convient qu'IBM peut le faire automatiquement, conformément à ses procédures d'exploitation standards, sans donner d'avis supplémentaire ni obtenir de consentement. IBM n'a aucune obligation de créer, de fournir ou d'installer des mises à jour, et rien dans les présentes modalités d'utilisation ne peut être interprété comme une obligation d'IBM à cet égard.

9. Mise à jour des modalités d'utilisation

IBM se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes modalités d'utilisation, seulement en ce qui concerne l'utilisation potentielle du logiciel-service IBM, en fournissant au client un avis relatif à de telles modalités modifiées. Le client accepte d'être lié par de telles modalités d'utilisation modifiées en continuant d'utiliser le logiciel-service IBM.

10. Assistance technique

L'assistance technique est fournie pour l'offre de logiciel-service IBM et les logiciels de soutien, selon le cas, pendant la période d'abonnement, tel que défini sur la page https://customer.sterlingcommerce.com/group/sterling/support_center ou à toute autre adresse URL fournie par IBM.

Cette assistance est incluse avec le logiciel-service IBM et n'est pas offerte dans le cadre d'une offre distincte.

11. Confidentialité et sécurité des données

11.1 Obligations du client

En ce qui concerne l'ensemble des données personnelles fournies par le client ou par son entremise à IBM, le client assumera seul la responsabilité de contrôleur des données pour se conformer à toutes les lois applicables en matière de protection des données ou aux lois similaires, notamment, la directive 95/46/CE de l'UE et les lois sur la mise en œuvre de cette directive, qui régissent le traitement des données personnelles et des catégories spéciales de données, tel que ces termes sont définis dans ladite directive et les lois sur la mise en œuvre de cette directive.

Le client convient d'obtenir l'ensemble des consentements, des autorisations et des approbations nécessaires sur le plan juridique et de faire toutes les divulgations requises avant (i) d'inclure des données personnelles dans le contenu; et (ii) d'utiliser les logiciels de soutien et le logiciel-service IBM.

Le client confirme et reconnaît (i) qu'il assume seul la responsabilité de toutes les données personnelles qui peuvent faire partie du contenu, y compris tous les renseignements qu'un utilisateur du logiciel-service IBM partage avec des tiers au nom du client; et (ii) qu'il a déterminé que les mesures de sécurité d'IBM assurent un niveau de protection approprié pour les données personnelles.

Le client assume seul la responsabilité de déterminer les fins et les moyens de traitement de ses données personnelles par IBM aux termes des présentes modalités d'utilisation. Il doit en outre s'assurer qu'un tel traitement selon ses instructions n'entraînera pas la violation par IBM des lois applicables en matière de protection des données.

11.2 Obligations d'IBM

IBM traitera les données personnelles du client uniquement d'une manière raisonnablement nécessaire pour fournir le logiciel-service IBM et seulement à cette fin.

IBM traitera les données personnelles du client seulement dans le cadre de la livraison du logiciel-service IBM, telle que décrite par IBM, et le client convient que la description fournie par IBM est conforme à ses instructions de traitement.

IBM fera des efforts raisonnables pour appliquer ses mesures de sécurité. Dès la résiliation ou l'expiration des présentes modalités d'utilisation ou du contrat, IBM détruira toutes les données personnelles du client ou les lui retournera.

Si le client ou un contrôleur des données du client est tenu en vertu des lois applicables en matière de protection des données de fournir à une personne ou à l'autorité pertinente des renseignements sur les données personnelles du client ou un accès à celles-ci, IBM coopérera raisonnablement avec le client afin de fournir de tels renseignements ou un tel accès.

11.3 Transferts internationaux

Le client convient que si IBM détermine raisonnablement que c'est utile pour fournir le logiciel-service IBM, elle peut transférer le contenu et des données personnelles au-delà d'une frontière nationale aux entités et pays indiqués dans un avis au client. Un tel transfert peut être effectué à un pays hors de l'Espace économique européen ou à un pays pour lequel la Commission européenne n'a pas déclaré qu'il existe un niveau adéquat de protection des données. Le client consent à ce que le logiciel-service IBM soit fourni par ces entités dans ces pays. En outre, le client assume seul la responsabilité de s'assurer que tout transfert de données personnelles au-delà d'une frontière nationale en vertu des modalités d'utilisation respecte les lois applicables en matière de protection des données. IBM coopérera raisonnablement avec le client, au profit du client ou d'un contrôleur des données du client, pour répondre à toutes exigences juridiques, y compris l'obtention d'approbations obligatoires.

12. Conformité aux lois applicables en matière d'exportation

Chacune des parties convient de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière d'importation et d'exportation, y compris celles des États-Unis relatives à l'embargo, et les réglementations relatives aux sanctions et aux interdictions sur les exportations par certains utilisateurs finals ou pour toute utilisation interdite (y compris les armes nucléaires, spatiales ou balistiques, chimiques et biologiques). Le client déclare que le contenu ne sera pas soumis, en totalité ou en partie, au contrôle exercé en vertu de l'International Traffic in Arms Regulation (ITAR), le règlement américain sur le trafic d'armes international. Le client reconnaît qu'IBM peut utiliser des ressources mondiales (résidents non permanents utilisés localement et personnel situé partout dans le monde) pour assurer à distance la livraison du logiciel-service IBM. Le client déclare qu'aucun contenu accessible à IBM pour le logiciel-service IBM n'exigera un permis d'exportation ou n'est frappé d'une restriction d'exportation vers toute ressource mondiale ou personnel IBM en vertu de lois applicables en matière de contrôle des exportations.

13. Indemnisation

Le client convient d'indemniser, de défendre et de mettre à couvert IBM relativement à toute réclamation d'un tiers découlant de ce qui suit ou qui s'y rattache : 1) la violation de la politique d'utilisation acceptable par le client ou tout utilisateur du logiciel-service IBM; ou 2) le contenu créé dans le logiciel-service IBM ou fourni, téléchargé ou transféré dans ledit logiciel par le client ou tout utilisateur de ce logiciel.

14. Violation de droits d'auteur

IBM a comme politique de respecter les droits de propriété intellectuelle d'autrui. Pour signaler la violation d'objets protégés par un droit d'auteur, veuillez visiter la page sur les avis relatifs à la Digital Millennium Copyright Act à l'adresse <http://www.ibm.com/legal/us/en/dmca.html>.

15. Garanties et exclusions

15.1 Garantie limitée

IBM garantit que le logiciel-service IBM respectera ses spécifications indiquées dans l'Annexe A des présentes modalités d'utilisation. Le client convient que ces spécifications peuvent être fournies en anglais seulement, à moins d'une exigence contraire d'une loi locale, sans possibilité de renonciation ou de limitation contractuelle.

Si le logiciel-service IBM ne fonctionne pas tel que garanti et qu'IBM est incapable de le faire fonctionner comme tel, IBM accordera au client un remboursement au prorata des montants qu'il a payés d'avance, et le droit du client d'utiliser ledit logiciel prendra fin. Cette garantie limitée demeure en vigueur pendant la période d'abonnement à l'offre de logiciel-service IBM.

Aspects non couverts par la garantie

IBM ne garantit pas que le logiciel-service IBM fonctionnera de façon ininterrompue, sécurisée ou sans erreur, ni qu'elle corrigera tous les défauts ou qu'elle pourra empêcher un tiers de perturber le fonctionnement dudit logiciel.

Le client assume la responsabilité des résultats obtenus par l'utilisation du logiciel-service IBM.

15.2 Étendue de la garantie

CES GARANTIES CONSTITUENT LES GARANTIES EXCLUSIVES DU CLIENT ET REMPLACENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES OU CONDITIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, NOTAMMENT, LES GARANTIES OU CONDITIONS IMPLICITES RELATIVES À LA QUALITÉ MARCHANDE ET À LA CONVENANCE À UN USAGE PARTICULIER, À LA QUALITÉ SATISFAISANTE ET LES GARANTIES OU CONDITIONS CONCERNANT L'ABSENCE DE CONTREFAÇON.

Toute utilisation abusive ou modification, tout accident, environnement physique ou d'exploitation inadéquat ou entretien inadéquat effectué par le client ou un tiers, toute défaillance ou tout dommage causé par un produit dont IBM n'est pas responsable, entraînera l'annulation des garanties indiquées à l'article 15.1.

16. Modalités particulières aux offres de logiciels-services IBM

Le client doit devenir membre de 1SYNC et/ou de ECCnet afin d'obtenir le logiciel-service IBM. Les frais relatifs à l'adhésion à ECCnet et/ou 1SYNC, y compris les frais de répertoire 1SYNC TEST applicables ou les frais exigés par d'autres organismes de normalisation, répertoires ou d'échanges doivent être assumés par le client et ne sont pas inclus dans les frais d'abonnement au logiciel-service IBM.

- a. Adhésion à 1SYNC – Le client doit disposer de codes d'identification et de mots de passe pour l'environnement de production. Le client doit posséder un numéro d'emplacement mondial («Global Location Number» ou GLN). Le client utilisera le code TPSA d'IBM pour s'inscrire.
- b. Adhésion à ECCnet – Le client doit disposer de codes d'identification et de mots de passe pour l'environnement ECCnet et mettre ces codes et mots de passe à la disposition d'IBM. Le client doit avoir en sa possession la feuille de calcul Excel de ECCnet.

Si le client ou un utilisateur du logiciel-service IBM transmet du contenu à un site Web ou à un autre service d'un tiers qui est lié audit logiciel ou accessible par ce logiciel, le client et l'utilisateur dudit logiciel autorisent IBM à effectuer cette transmission et conviennent que cette interaction se fait uniquement entre le client et le site Web ou le service du tiers en question. IBM n'offre aucune garantie, ne fait aucune déclaration et décline toute responsabilité à l'égard de tels sites ou services d'un tiers.

Dans la mesure où IBM l'exige de façon raisonnable pour remplir ses obligations dans le cadre des services de mise en place, s'il y a lieu, le client convient d'accorder à IBM un accès suffisant à ses systèmes, à ses informations, à son personnel et à ses ressources et de s'acquitter de ses autres responsabilités dans le cadre des services de mise en place, et ce, sans frais pour IBM. IBM n'est pas responsable de tout retard d'exécution ou de toute inexécution des services de mise en place attribuable au fait que le client a tardé à accorder un tel accès ou qu'il a manqué à une autre de ses obligations liées aux services de mise en place.

17. Dispositions générales

Dans le cas où une des clauses des présentes modalités d'utilisation est déclarée invalide ou inexécutable, toutes les autres clauses desdites modalités demeurent pleinement en vigueur. Le fait qu'une partie omette d'exiger l'exécution rigoureuse ou d'exercer un droit au moment opportun ne l'empêche pas de le faire par la suite à l'égard du défaut en question ou d'un défaut ultérieur. Les modalités des présentes de nature à s'appliquer au-delà de la résiliation de celles-ci ou de la période d'abonnement applicable demeurent en vigueur jusqu'à leur exécution intégrale et lient les successeurs et les ayants droit respectifs des parties.

18. Entente intégrale

L'entente intégrale intervenue entre les parties se compose des présentes modalités d'utilisation et du contrat et remplace toute communication antérieure, verbale ou écrite, entre le client et IBM. Advenant

une incompatibilité entre les présentes modalités d'utilisation et les modalités du contrat, les présentes modalités d'utilisation prévaudront.

Toute modalité supplémentaire ou différente dans une communication écrite du client (comme un bon de commande, un accusé de réception ou un courriel) est nulle. Les présentes modalités d'utilisation peuvent être modifiées seulement tel que défini aux présentes.

Modalités d'utilisation du logiciel-service IBM Sterling Data Synchronization Manager

Annexe A

Description du logiciel-service IBM

Fonctions et composants

IBM Data Synchronization Manager est une solution de synchronisation des données qui gère le processus de cueillette, d'épuration, d'enregistrement, de validation et de publication de données dans un pool de données conforme à la norme du réseau mondial de synchronisation de données Global Data Synchronization Network (GDSN). La solution IBM Data Synchronization Manager recueille le fichier maître des articles du client (des mécanismes de cueillette de données automatisés ou manuels sont disponibles), puis vérifie sa conformité à la norme GDSN. Le client se sert ensuite du logiciel-service IBM pour enregistrer et publier les données sur ses articles dans le pool de données à l'intention de ses partenaires. Le logiciel-service IBM donne de la visibilité au contenu du client et aux messages des partenaires.

Le logiciel-service IBM comprend le module suivant :

Execution – Ce module fournit un mécanisme pour recueillir les données sur les articles, un moteur de conformité des données pour vérifier si les données sur les articles sont conformes à la norme GDSN, de même qu'une application hébergée interactive qui permet de visualiser le contenu et les événements et qui donne la possibilité d'enregistrer et de publier les fichiers.